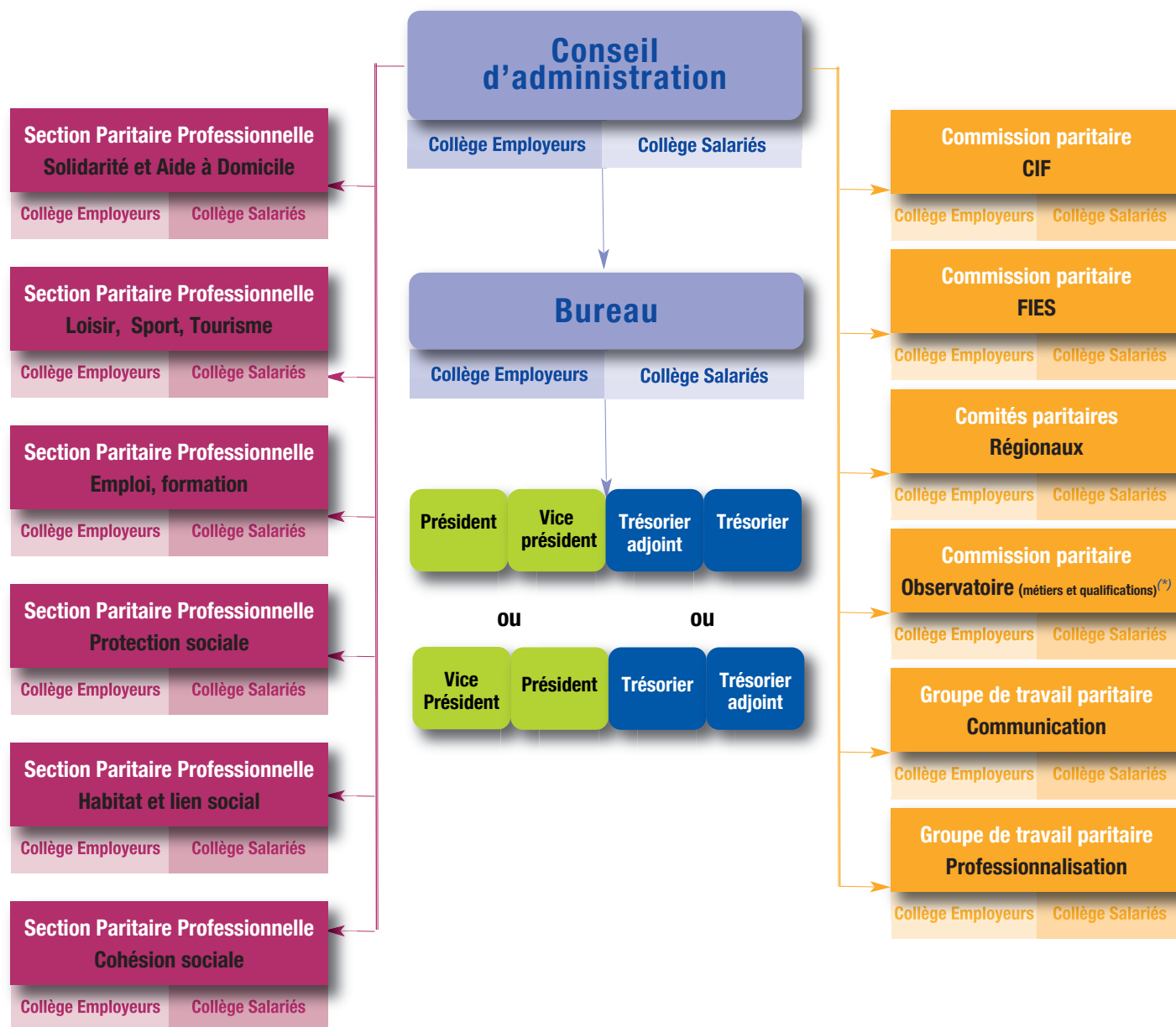


# ► Uniformation



→ Une gouvernance  
paritaire



(\*) auxquels s'ajoutent des représentants des branches ayant engagé un observatoire.



**Uniformation**  
43 bd Diderot - BP 80057  
75560 PARIS cedex 12  
tél : 01 53 02 13 13  
fax 01 53 02 13 14  
siege@uniformation.fr  
SIRET : 309 065 043 00163 - code NAF 9411Z  
agrée par arrêté ministériel du 16.07.1972  
renouvelé le 22.03.1995  
et le 14.12.2011

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION - CA

Le conseil d'administration rassemble 48 administrateurs, répartis en un collège employeurs, dans lequel siègent des représentants de l'USGERES(\*), de l'USH(\*\*) et de l'UCANSS et un collège salariés, dans lequel siègent des représentants des organisations confédérales de salariés :

CGT, CGT-FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA

Le conseil d'administration définit les orientations et la stratégie de l'Opca et de l'Opacif.

Il délègue une partie de ses attributions au bureau et aux président et vice-président.

Il prend toute décision relative à la gestion, à l'organisation et au fonctionnement des sections paritaires professionnelles (SPP).

## LES SECTIONS PARITAIRES PROFESSIONNELLES - SPP

Six sections paritaires professionnelles (SPP) plan de formation et deux sections paritaires professionnelles professionnalisation sont créées au 1er janvier 2012.

Les sections paritaires plan de formation suivent et consolident les besoins de formation collectifs et individuels des branches professionnelles qui les composent, proposent des projets qui leur sont communs. Elles consolident les priorités de branche pour les fonds du plan de formation et recherchent leur harmonisation.

La SPP plan de formation protection sociale accueille les branches professionnelles de la Mutualité, du Régime Social des Indépendants et le Régime général de Sécurité sociale.

Les SPP professionnalisation définissent et consolident les besoins spécifiques des branches professionnelles pour les dispositifs de la professionnalisation : DIF prioritaire, périodes de professionnalisation, etc.

La SPP professionnalisation protection sociale réunit la Mutualité, le Régime Social des Indépendants, le Régime Général de Sécurité sociale et les institutions de retraite complémentaire (AGIRC ARRCO).

(\*) USGERES : Union de Syndicats et Groupement d'employeurs Représentatifs dans l'économie sociale.

(\*\*) USH : Union Sociale pour l'Habitat.

## LE BUREAU

Le bureau prépare et suit l'exécution des budgets et toute question que lui délègue le conseil d'administration.

Il est composé de 12 membres, 6 représentants du collège salariés et 6 représentants du collège employeurs.

Les trois organisations employeurs et les six organisations syndicales de salariés y sont représentées.

## LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL PARITAIRES

Des commissions et groupes de travail paritaires, par délégation du conseil d'administration, sont chargés de gérer et de suivre divers domaines : Congé Individuel de Formation, professionnalisation, politique transversale, etc.

## LES COMMISSIONS PARITAIRES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - CPNEFP

A l'extérieur de l'Opca mais en relation avec les SPP, les commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation professionnelle, ont des attributions en matière de formation professionnelle, d'informations et d'étude sur l'évolution de l'emploi.

La CPNEFP du Régime général de Sécurité sociale définit ou concourt notamment à :

- la politique d'insertion professionnelle des jeunes,
- l'élaboration de parcours de formation,
- la définition des priorités de financement des actions de formation de la branche,
- la réalisation d'études permettant d'observer les évolutions des métiers, des compétences, des emplois et de la politique de formation de la branche,
- la création de certifications de qualification professionnelle.